

**PV Provisoire
Conseil d'établissement du 8 mai 2023**

Présents, membres avec voix délibérative :

A.-S GOUIX, proviseure ; A. DOUAIRE-BANNY, COCAC adjointe ; L. AZOUAGH, DAF-ACS ; F. CHANUT, proviseur-adjoint ; F. FONTAINE, directeur élémentaire ; A. HOSNY-GUINARD, directrice maternelle ; M. LOPEZ, CPE.

M .ALAOUI, représentant des personnels du 1^{er} degré ; Mme A. LANGLOIS, représentante des personnels du 2nd degré ; M. LIMON, représentant des personnels du 2nd degré ; M. HAMMAMI, représentant des personnels administratifs ; Mme EL NATOUR, représentante des personnels administratifs

Mmes BOUKLI, MAHJOUB et RAMLI représentantes des parents ; MM. BARON et HAYE, représentants des parents

Mme DE CERTAINES, représentante des élèves

Présents, invités : 4

Mme MORIOU, conseillère des français de l'étranger ; M. GRIMA, conseiller des Français de l'étranger ; M. MATTA, personnalité qualifiée (Total Energie) ; Mme BOUAULT, représentante des familles des FFEAU

Excusés :

M. RIGAUD, M. SEROL, conseillers des français de l'étranger
Mme LUPI COULON, représentante des personnels du 1^{er} degré ; Mme SABY, représentante des personnels du 2nd degré ; M. ZERROUKI, représentant des personnels du 2nd degré ; M. OUDADAS, représentant des élèves ; A. MATTA, vice-président du CVL

16 membres à voix délibérative sont présents à l'ouverture de la séance. Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 17h32.

F. CHANUT, membre de droit, est désigné secrétaire de séance.
M. ALAOUI est désigné secrétaire de séance adjoint.

Ordre du jour

1. Approbation du PV du conseil d'établissement du 23 février 2023
2. Calendrier scolaire 2023-2024. Nouvelle version proposée suite à la publication de la circulaire ADEK.
3. Compte financier 2022.
4. Présentation des frais d'écolage 2023-2024, pour information.
5. Régularisation de prime et échelon pour 5 personnels en contrat de droit local, pour information.

Mme Gouix précise que les parents ont envoyé trois questions qui seront traitées en fin de séance.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité (16/16)

17h39 : arrivée d'un membre élu représentant des parents d'élèves portant le nombre de voix délibératives à 17 et d'un membre invité

1. Approbation du PV du conseil d'établissement du 23 février 2023

Le PV est approuvé à l'unanimité (17/17).

2. Calendrier scolaire 2023-2024.

Il s'agit d'une nouvelle version suite à la publication de la circulaire AEDK. Pour information, à Sharjah et Dubaï, une autre circulaire encadre les calendriers scolaires.

Mme la présidente rappelle brièvement l'historique de l'élaboration du calendrier qui est arrêté comme suit :

- Prérentrée des nouveaux personnels : 25/08/2023
- Prérentrée : 27/08/2023
- Rentrée des classes échelonnée les 28 et 29/08/2023
- Vacances d'octobre : 14-22/10/2023
- Vacances de décembre : 16/12/2023 au 01/01/2024
- Vacances de février : 17-21/02/2024. **Alternative : 17-25 février 2024**
- Vacances de printemps : 23/03-14/04/2024
- Fin des cours : 28/06/2024 **Alternative : 02/07/2024**

Proposition de journées banalisées:

Remise de bulletins au primaire: 24/11/2023 et 26/04/2024

Une journée pédagogique possible sur l'actualisation du projet d'établissement : 16/02/2024

Le Poste diplomatique et l'Inspectrice de l'Éducation nationale ont mis un avis convergent concernant les derniers jours de classe qui ne peuvent pas être effectués à distance.

Le vote porte sur les alternatives (coupure de 5 jours en février et fin de cours le 02/07/2024) qui ont obtenu l'accord du Poste diplomatique.

Calendrier scolaire Lycée Massignon 2023-2024, ADEK

2023					2024						
Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1 Ma	1 Ve	1 DI	1 Me	1 Ve	1 Lu	1 Je	1 Ve	1 Lu	1 Me	1 Sa	1 Lu
2 Me	2 Sa	2 Lu	2 Je	2 Sa	2 Ma	2 Ve	2 Sa	2 Ma	2 Je	2 DI	2 Ma
3 Je	3 DI	3 Ma	3 Ve	3 DI	3 Me	3 Sa	3 DI	3 Me	3 Ve	3 Lu	3 Me
4 Ve	4 Lu	4 Me	4 Sa	4 Lu	4 Je	4 DI	4 Lu	4 Je	4 Sa	4 Ma	4 Je
5 Sa	5 Ma	5 Je	5 DI	5 Ma	5 Ve	5 Lu	5 Ma	5 Ve	5 DI	5 Me	5 Ve
6 DI	6 Me	6 Ve	6 Lu	6 Me	6 Sa	6 Ma	6 Me	6 Sa	6 Lu	6 Je	6 Sa
7 Lu	7 Je	7 Sa	7 Ma	7 Je	7 DI	7 Me	7 Je	7 DI	7 Ma	7 Ve	7 DI
8 Ma	8 Ve	8 DI	8 Me	8 Ve	8 Lu	8 Je	8 Ve	8 Lu	8 Me	8 Sa	8 Lu
9 Me	9 Sa	9 Lu	9 Je	9 Sa	9 Ma	9 Ve	9 Sa	9 Ma	9 Je	9 DI	9 Ma
10 Je	10 DI	10 Ma	10 Ve	10 DI	10 Me	10 Sa	10 DI	10 Me	10 Ve	10 Lu	10 Me
11 Ve	11 Lu	11 Me	11 Sa	11 Lu	11 Je	11 DI	11 Lu	11 Je	11 Sa	11 Ma	11 Je
12 Sa	12 Ma	12 Je	12 DI	12 Ma	12 Ve	12 Lu	12 Ma	12 Ve	12 DI	12 Me	12 Ve
13 DI	13 Me	13 Ve	13 Lu	13 Me	13 Sa	13 Ma	13 Me	13 Sa	13 Lu	13 Je	13 Sa
14 Lu	14 Je	14 Sa	14 Ma	14 Je	14 DI	14 Me	14 Je	14 DI	14 Ma	14 Ve	14 DI
15 Ma	15 Ve	15 DI	15 Me	15 Ve	15 Lu	15 Je	15 Ve	15 Lu	15 Me	15 Sa	15 Lu
16 Me	16 Sa	16 Lu	16 Je	16 Sa	16 Ma	16 Ve	16 Sa	16 Ma	16 Je	16 DI	16 Ma
17 Je	17 DI	17 Ma	17 Ve	17 DI	17 Me	17 Sa	17 DI	17 Me	17 Ve	17 Lu	17 Me
18 Ve	18 Lu	18 Me	18 Sa	18 Lu	18 Je	18 DI	18 Lu	18 Je	18 Sa	18 Ma	18 Je
19 Sa	19 Ma	19 Je	19 DI	19 Ma	19 Ve	19 Lu	19 Ma	19 Ve	19 DI	19 Me	19 Ve
20 DI	20 Me	20 Ve	20 Lu	20 Me	20 Sa	20 Ma	20 Me	20 Sa	20 Lu	20 Je	20 Sa
21 Lu	21 Je	21 Sa	21 Ma	21 Je	21 DI	21 Me	21 Je	21 DI	21 Ma	21 Ve	21 DI
22 Ma	22 Ve	22 DI	22 Me	22 Ve	22 Lu	22 Je	22 Ve	22 Lu	22 Me	22 Sa	22 Lu
23 Me	23 Sa	23 Lu	23 Je	23 Sa	23 Ma	23 Ve	23 Sa	23 Ma	23 Je	23 DI	23 Ma
24 Je	24 DI	24 Ma	24 Ve	24 DI	24 Me	24 Sa	24 DI	24 Me	24 Ve	24 Lu	24 Me
25 Ve	25 Lu	25 Me	25 Sa	25 Lu	25 Je	25 DI	25 Lu	25 Je	25 Sa	25 Ma	25 Je
26 Sa	26 Ma	26 Je	26 DI	26 Ma	26 Ve	26 Lu	26 Ma	26 Ve	26 DI	26 Me	26 Ve
27 DI	27 Me	27 Ve	27 Lu	27 Me	27 Sa	27 Ma	27 Me	27 Sa	27 Lu	27 Je	27 Sa
28 Lu	28 Je	28 Sa	28 Ma	28 Je	28 DI	28 Me	28 Je	28 DI	28 Ma	28 Ve	28 DI
29 Ma	29 Ve	29 DI	29 Me	29 Ve	29 Lu	29 Je	29 Ve	29 Lu	29 Me	29 Sa	29 Lu
30 Me	30 Sa	30 Lu	30 Je	30 Sa	30 Ma		30 Sa	30 Ma	30 Je	30 DI	30 Ma
31 Je		31 Ma		31 DI	31 Me		31 DI		31 Ve		31 Me

4 20 17 22 10 22 16 16 12 23 18 2 182

Ramadan à partir du 10/03/2024 (à confirmer)
 vacances scolaires
 jours fériés

PR= prérentrée le 27/08
Rentrée échelonnée à partir du 28/08

Version du 08/05/2023 validée en CE

Avis du C.E. :

Favorable : 17 Absentions : 0 Défavorable : 0

Le calendrier est approuvé à l'unanimité.

3. Compte financier 2022

Mme L. AZOUAGH, DAF-ACS, présente en détail le compte financier pour l'année 2022 en commençant par des définitions.

Le compte financier est un document comptable qui permet de connaître la situation financière de l'établissement à une date donnée. Il regroupe l'ensemble des flux entrants et sortants sur un exercice civil. Le compte financier est présenté en AED.

Le solde budgétaire est une partie du compte financier qui permet de connaître le résultat financier de l'établissement sur une période donnée. Il se compose de deux parties : les charges et les produits. Les

charges représentant les dépenses tandis que les produits représentent les recettes. Le solde budgétaire permet ainsi de connaître le bénéfice ou la perte réalisé sur l'exercice et de mieux piloter l'établissement.

EXECUTION BUDGETAIRE

TOTAL PRODUITS encaissés	66 977 491 AED	100% de la <u>réalisation du</u> budget (ratio <u>encaissements/budget</u>)
TOTAL CHARGES payées	43 238 355AED	90% de la <u>réalisation du</u> budget en CP

17h47 : arrivée d'un membre élu représentant les parents d'élèves portant le nombre de voix délibératives à 18

Un représentant élu des parents d'élèves s'interroge sur le montant des frais bancaires, essentiellement composés des frais de change. Il demande le détail des achats pour isoler les charges financières.

Les charges ont évolué de plus de deux millions d'AED en 5 ans (refonte de la grille salariale, vacances...). Nette augmentation des achats : dépenses liées à la crise sanitaire pour assurer la sécurité des élèves et des personnels et ouverture de l'établissement depuis la fin de la crise sanitaire.

La situation des investissements reflète les délais d'exécution. Les sommes pour des travaux ont été provisionnées mais les études ont pris du retard. Elles sont immobilisées et auraient pu être utilisées autrement.

L'argent non dépensé est conservé.

Les ressources ont augmenté en raison de l'augmentation du nombre d'élèves. Les représentants élus des parents souhaitent connaître le détail des produits par élève.

Le solde budgétaire est de 22 176 247 AED.

Il faut aussi tenir compte des flux entrants (638 153,13 AED) et sortants (15 776 367,91 AED) pour obtenir le solde de gestion.

Flux financiers AEFE

FLUX FINANCIERS INTERNES SORTANTS		FLUX FINANCIERS INTERNES ENTRANTS	
	Montant		Montant
44174 - AEFE Bourses scolaires	206 012,68	-44174 - AEFE Bourses scolaires	
541100 - PRR	10 706 624,30	-541100 - PRR	
541101 - PFC	3 399 130,73	-541101 - PFC	
541102 - INDEMNITES ACCESSOIRES (HS/HSA/ISAE)	453 831,04	-541102 - INDEMNITES ACCESSOIRES (HS/HSA/ISAE)	
541103 - INDEMNITES DE JURY D'EXAMEN (IJE)		-541103 - INDEMNITES DE JURY D'EXAMEN (IJE)	
541104 - PARTICIPATION PROJETS IMMOBILIERS		-541104 - PARTICIPATION PROJETS IMMOBILIERS	
541105 - DEMAT DES EXAMENS	1 000 808,25	-541105 - DEMAT DES EXAMENS	
541108 - AUTRES PARTICIPATIONS		-541108 - AUTRES PARTICIPATIONS	
541200 - BUREAU DES IEN		97 957,91	541200 - BUREAU DES IEN
541201 - DECHARGES SYNDICALES		-541201 - DECHARGES SYNDICALES	
541202 - DECONCENTRATION DES VOYAGES		259 029,74	541202 - DECONCENTRATION DES VOYAGES
541203 - SUBV FONCT FRANCO ALLEMANDE		-541203 - SUBV FONCT FRANCO ALLEMANDE	
541204 - FINANCEMENT IMMO		-541204 - FINANCEMENT IMMO	
541205 - AUTRES FINANCEMENTS EGD		32 982,00	541205 - AUTRES FINANCEMENTS EGD
541208 - FINANCEMENTS IRF		-541208 - FINANCEMENTS IRF	
541300 - IRF - PARTICIPATIONS EGD		248 183,48	541300 - IRF - PARTICIPATIONS EGD
541301 - AUTRES FLUX INTER EGD	10 160,93	-541301 - AUTRES FLUX INTER EGD	
SOUS TOTAL FLUX INTERNES EN DECAISSEMENT	15 776 367,91	638 153,13	SOUS TOTAL FLUX INTERNE EN ENCAISSEMENT

Le solde de gestion est une mesure importante de la performance financière d'une structure à long terme, il peut être utilisé pour évaluer sa rentabilité globale.

Il tient compte des charges non monétaires telles que mes amortissements provisions et des flux contrairement au solde budgétaire :

Total des charges : 64 374 951 - total des produits 71 412 984 = solde de gestion 7 038 033 AED

Les représentants élus des parents souhaitent connaître le solde de gestion des cinq dernières années.

CAF ou IAF

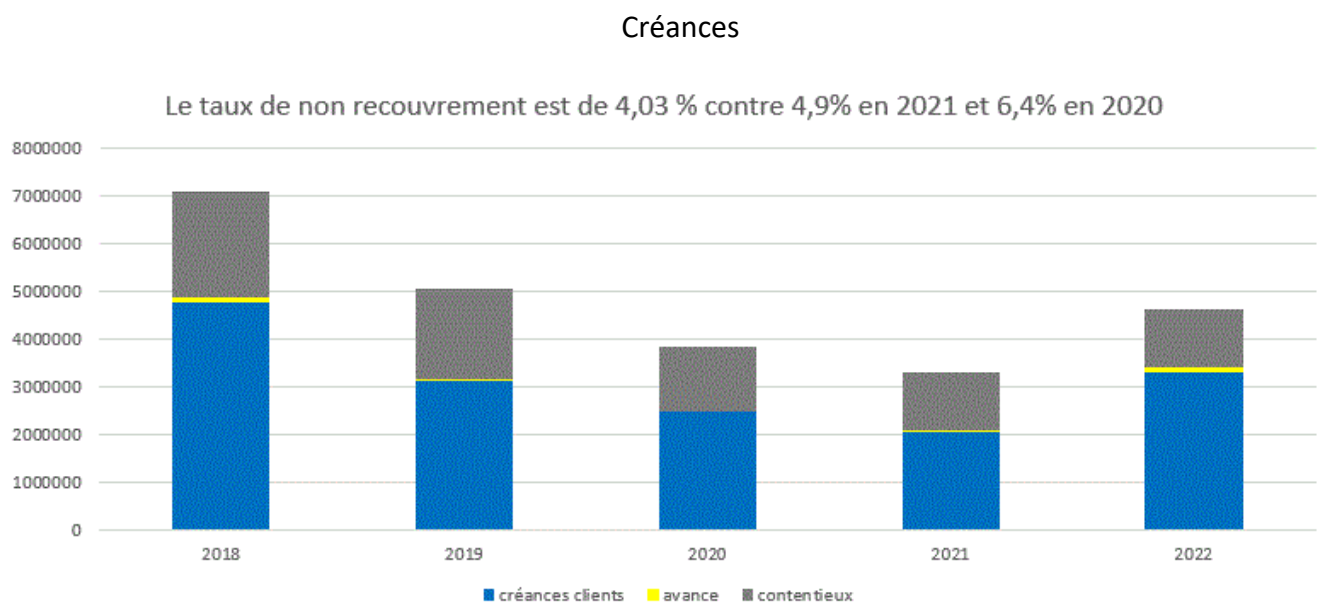
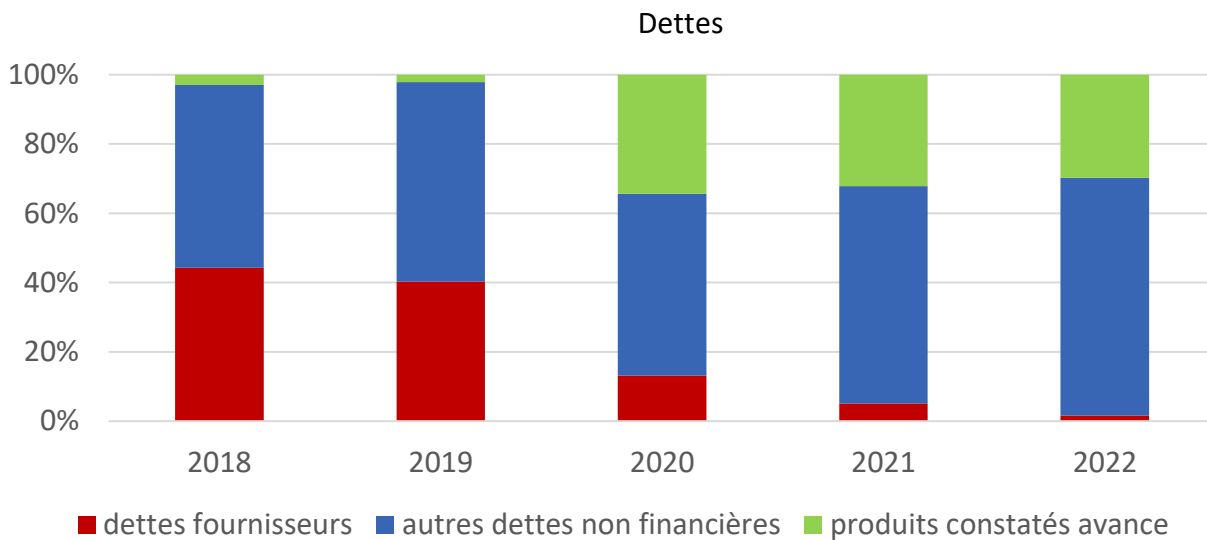
- La CAF est la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables. Elle correspond au surplus monétaire dégagé par les opérations de la section de fonctionnement. Elle mesure la capacité d'une structure à générer de la trésorerie suffisante pour financer ses investissements ou rembourser ses dettes sans recourir à des sources externes de financement.
- Son opposée est l'IAF: insuffisance d'autofinancement.
- CAF 2022 : 25 353 720 AED

L'établissement dispose d'un fonds de roulement (22 813 544 AED en 2022) qui tient compte des provisions pour les départs (indemnités de fin de service).

Son évolution retrace l'histoire récente de l'établissement : 2019 livraison du bâtiment J, depuis 2021, provisions pour des investissements...

Les actifs immobilisés comprennent notamment les terrains, les bâtiments, les équipements, les véhicules, les machines, les outils, les brevets, les marques et les logiciels. Ces actifs sont inscrits au bilan et sont amortis sur une durée de vie variable .

L'amortissement des actifs immobilisés permet de constater leur perte de valeur au fil du temps. Les amortissements représentent une valeur nette de 47 344 145 AED



Depuis le 01/01/2023, l'Institut régional de formation (IRF) est une entité indépendante ; il disparaîtra donc du bilan financier du lycée Louis Massignon.

Les comptes de l'AEFE ont été audités et certifiés sans réserve par le cabinet Mazars. Les comptes de tous les EGD y sont agrégés.

Avis du C.E. :

Favorable : 18 Absentions : 0 Défavorable : 0

Le compte financier 2022 est approuvé à l'unanimité.

4. Présentation des frais d'écolage 2023-2024 (pour information)

- Cadre

Une circulaire ADEK parue le 5 avril 2023, autorisant le LLM à une augmentation à hauteur de 3.38%.

Le cas échéant la fixation des tarifs doit respecter les obligations liées au droit local.

Sur cette base réglementaire et sur proposition des chefs d'établissements, le directeur général fixe, par le biais d'une décision formalisée, les droits annuels de scolarité, les droits de première inscription, les droits annuels d'inscription, les droits d'examen et les droits de demi-pension et d'internat.

- Les représentants des parents ont lancé une pétition ayant recueilli les signatures de 449 familles afin de demander le gel des frais d'écolage auprès de l'ADEK.
- Le secteur géographique de l'AEFE a été informé par la cheffe d'établissement.
- Les représentants des parents ont saisi le directeur général de l'AEFE et M. l'Ambassadeur de France. Réponse de M. l'Ambassadeur apportée le 05/05/2023 qui soutient une hausse modérée.

Les représentants élus des parents rappellent que la hausse des frais de scolarité n'est pas une obligation pour les écoles. Ils attendent une réponse du Directeur général de l'AEFE et la position de l'ADEK pour intervenir de nouveau. Ils souhaitent l'ouverture d'un dialogue sur les frais de scolarité et leur évolution dans la durée qui tienne compte de la valeur ajoutée (qualité du recrutement, investissements, ratio élèves/professeurs). Ils reconnaissent qu'inviter l'ADEK dans ce débat n'est pas « sain » mais ils ne se sentent pas écoutés.

Un représentant élu des personnels suggère de différencier le montant des frais de scolarité en fonction du payeur (entreprises ou particuliers).

Madame la présidente rappelle que les marges de manœuvre de la Direction sont limitées en la matière.

5. Régularisation de prime et échelon pour 5 personnels en contrat de droit local (pour information)

L'établissement a porté une demande auprès de la direction de l'AEFE concernant cinq personnels. Pas de décision communiquée de la part de l'AEFE.

6. Questions diverses.

Q1 : Amendes infligées au LLM suite au COVID

Merci de présenter un résumé des amendes infligées à l'école ces dernières années par l'ADEK suite au COVID. Valeur des amendes liées au Covid pour les années 2020, 2021, 2022? Quelles actions ont été engagées pour les faire annuler? Quel est leur statut (ont-elles été payées ?) Quel est l'impact sur le budget 2023 et 2024 ?

- Une amende pour la fête avec le Père Noël
- Une amende pour un personnel entré sur site sans avoir attendu le résultat de son PCR.
- Le montant total est de 500 K AED.

Actions engagées :

- recours gracieux avec un courrier rédigé à l'attention de l'ADEK à la rentrée 2022 ;
- le lycée a saisi une avocate pour faire annuler ces amendes ;
- demande de RDV auprès de l'ADEK, non obtenu à ce jour ;
- dossier en cours amendes non payées ;
- la somme est provisionnée dans le budget 2023.

Q2 : Émiratisation

Les amendes pour 2022 ? Les journaux parlent de 42000 AED pour chaque émirati non recruté par an et ce depuis 2022 ? Ça doit se chiffrer à 150k seulement pour 2022. Les parents sont inquiets. Combien doit-on déjà payer ? Quelles actions sont entreprises pour se conformer aux règles sur l'émiratisation au plus vite ? Quelles sont nos projections sur le budget 2023 et 2024 selon les actions entreprises ?

La contribution pour 2022

288 K AED pour 2022. Une somme de 216 514 AED a déjà été payée.

Contribution 2023 : 504 K AED

Contribution 2024 en estimation

Actions LLM

Le lycée a créé un compte sur le portail NAFIS qui permet de mettre en ligne les offres d'emplois et les faire connaître des citoyens émiriens.

Les fiches de poste ont toutes été traduites en anglais et le lien vers le lycée a été joint à l'offre publiée.

12 offres ont été publiées sur le portail

438 personnels ont déposé leur CV.

Aucun candidat n'a indiqué maîtriser le français dans son CV.

Une pré sélection a été opérée ainsi :

- Diplômes en adéquation avec le poste.
- Expérience dans un poste similaire.

11 entretiens programmés :

- 3 ont été déclinés
- 2 candidats n'ont pas donné suite.
- 6 entretiens ont été organisés : 5 en présentiel et 1 en visio (candidate absente). **1 entretien très positif avec possibilité d'offre d'emploi.**

Profils

- Non francophones
- Anglophones avec des niveaux de maîtrise de la langue anglaise très variables.
- Candidats connaissant l'environnement français : aucun
- Candidats s'étant renseigné sur l'école : 2
- Candidats ayant lu la fiche de poste mise en ligne : 0

La Direction a demandé une hausse du plafond d'emploi à l'AEFE, pas de réponse à ce jour. Cette contrainte en effet est à mettre en regard du licenciement de certains employés pour se conformer à la loi. Cela n'est pas à l'ordre du jour.

L'émiratisme exprime une volonté des autorités de changer les mentalités des Emirien face au travail. Aucun candidat de plus de trente ans n'a d'expérience professionnelle réelle.

Des instructions claires ont été données à l'encontre des entités qui tricheraient ou contourneraient la loi.

Il a été proposé de modifier l'assiette de calcul du nombre d'Emiriens à employer en retirant les personnels détachés.

La langue française, de travail face aux élèves reste un critère majeur.

Q3 : Ratio élèves professeurs

Merci de communiquer le ratio Nombre d'élèves/Nombre d'enseignants selon la méthode de calcul de l'ADEK. La comparaison des frais de scolarité d'écoles ayant reçu la même note ne reflète pas la réalité. Les parents demandent d'inclure le ratio professeurs-étudiants comme indicateur principal de l'analyse car il montre qu'un nombre élevé de professeurs par étudiant réduit la charge d'enseignement et améliore la qualité de l'enseignement. Cela crée un environnement idéal pour un meilleur enseignement et une meilleure intégration des étudiants (une école plus inclusive).

- Source rapport d'inspection Irtiqa de l'ADEK 2022 ayant classé l'école comme « very good »

Number of teachers: 112

Teachers' assistants: 27

Teachers' nationalities: France

Number of students: 1628

Teacher to student ratio: 1:14

Students' nationalities: France)

Selon un représentant élu des personnels, le nombre d'élèves par classe est un indicateur plus pertinent.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h22.

Secrétaire de séance : M. Chanut

Secrétaire adjoint : M. Alaoui

Présidente : Anne-Sophie GOUIX, Provisure

